

4.060 L'Initiative de la ceinture verte européenne

CONSIDÉRANT que la ceinture verte européenne, projet de réseau écologique allant de la mer de Barents à la mer Noire, est constituée d'habitats et de paysages de grande valeur, uniques et menacés, représente un échantillon de la biodiversité européenne et pourrait devenir le premier réseau écologique transfrontalier de l'Europe ;

RAPPELANT que malgré le contexte historique particulier - l'ancien rideau de fer qui a séparé l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest pendant des décennies était une zone dangereuse et funeste - la nature a bénéficié d'une pause qui lui a permis de respirer et de fleurir et qui a favorisé le développement de cette ceinture verte naturelle, devenue patrimoine naturel commun de l'Europe ;

RECONNAISSANT que le réseau écologique de la ceinture verte s'étend sur près de 13 000 km et passe à travers presque toutes les régions géographiques naturelles européennes, de l'Arctique à la Méditerranée, relie divers types de paysages, depuis des zones vierges jusqu'à des paysages culturels liés à la nature et de nombreuses et importantes réserves naturelles à travers l'Europe ;

SOULIGNANT que la ceinture verte européenne est un monument historique et culturel de l'histoire récente de l'Europe, un instrument pour un développement régional durable, un tourisme de nature qui favorise l'éveil des consciences à la conservation de la nature et à la conservation de la diversité biologique à divers niveaux sociaux et politiques ;

CONSCIENT que la ceinture verte européenne est également un important moyen de coopération transfrontalière à divers niveaux, favorisant la compréhension entre les nations et la coexistence pacifique et durable ;

CONSCIENT ÉGALEMENT que la ceinture verte européenne est une importante voie de migration pour plusieurs espèces de mammifères menacées, comme l'ours brun *Ursus arctos*, le loup *Canis lupus*, le glouton *Gulo gulo*, le lynx d'Eurasie *Lynx lynx*, le chat sauvage *Felis silvestris*, la loutre d'Europe *Lutra lutra*, comprend d'importantes aires de repos pour des oiseaux migrateurs et constitue le dernier bastion d'espèces particulièrement en danger comme le barbitiste ventru *Polysarcus denticauda*, la moule perlière d'eau douce *Margaritifera margaritifera* et la cigogne noire *Ciconia nigra*, particulièrement dans les paysages fortement utilisés d'Europe centrale ;

RECONNAISSANT que la ceinture verte européenne participe substantiellement à l'application de conventions et accords internationaux comme la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (PEBLDS) avec le Réseau écologique paneuropéen (PEEN), le Réseau émeraude de la Convention de Berne du Conseil de l'Europe, le Réseau Natura 2000 de l'Union européenne et les Directives habitat et oiseaux ;

NOTANT que cette initiative paneuropéenne relie 23 pays européens (Albanie, Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Norvège, Pologne, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Turquie), ainsi que des organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillant de façon interdisciplinaire;

NOTANT AUSSI les travaux déjà accomplis dans le cadre de la ceinture verte fennoscandienne depuis le début des années 1990 et SOULIGNANT son importance en tant qu'élément intégrant de la ceinture verte européenne ;

NOTANT PAR AILLEURS que l'Initiative de la ceinture verte européenne a préparé un programme de travail équilibré avec sept objectifs pour mettre en place ce réseau écologique paneuropéen et créé une structure de travail dont le Bureau de l'UICN pour l'Europe est le coordonnateur, avec trois coordonnateurs régionaux pour les trois sections géographiques (Fennoscandie et États baltes, Europe centrale et Europe du Sud-Est) et des correspondants nationaux dans les pays qui participent ; et

SOULIGNANT que l'Initiative de la ceinture verte européenne complète et renforce les activités en place dans les régions concernées et que les trois sections régionales reconnues contribuent autant et de manière significative à l'Initiative ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. RECOMMANDE aux membres de l'UICN de manifester leur intérêt et d'apporter leur soutien à l'Initiative de la ceinture verte européenne qui assure, de manière participative, la conservation de la biodiversité en Europe, une coopération transfrontalière et un développement régional durable dans d'anciennes zones frontalières.
2. PRIE INSTAMMENT les gouvernements des 23 pays européens participants et l'Union européenne d'accorder la plus haute priorité à la mise en place du réseau écologique de la ceinture verte européenne et d'apporter leur soutien aux correspondants nationaux et aux coordonnateurs régionaux dans la poursuite du programme de travail.
3. ENCOURAGE les membres de l'UICN à apporter leur soutien aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent à ce projet dans les 23 pays le long de la ceinture verte européenne.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :

4. PRIE la Directrice générale d'assurer activement la coordination générale de l'Initiative de la ceinture verte européenne.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.